

Conseil communal de Larochette - Séance du 5 février 2007

Présents étaient le bourgmestre Pierre Wies et les échevins Georges Ginter et Paul Weiler ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Pascal Clemen, José Alcides dos Santos Mendes et la secrétaire Christiane Hamus-Hermes. Les conseillers Patric Glodt et Claude Kirpach s'étaient excusés.

- Les conseillers ont approuvé, par six voix contre une, le projet concernant la construction d'une piste cyclable dite «PC5 de l'Ernz Blanche » entre Soup et Koedange ainsi que la restauration des bas fonds humides le long de l'Ernz Blanche sur le même tronçon. La première partie des travaux concerne les Communes de Fischbach, Heffingen et Larochette. La rénaturalisation s'élève pour la commune de Larochette à un montant de 631.752 € et le projet de construction de la piste cyclable N°5 se chiffre à 85.386 €. Les travaux seront réalisés au courant des années 2007 à 2009. La commune prie les administrations gouvernementales impliquées (cf. reportage « Rénaturalisation de l'Ernz blanche ») de rembourser les montants afférents.
- Le conseil communal a approuvé à l'unanimité le devis dressé par l'Administration des Eaux et Forêts pour les travaux de voirie forestière au lieu-dit « Meysemburger Gemengebösch » (parcelles 2 et 3) pour un montant de 17.000,00€.
- Par scrutin nominal et à huis clos, les conseillers chargent Claudine Kettel d'assumer le poste du délégué-responsable du Conseil communal auprès de l'Ecole de Musique de l'UGDA suite à la démission du conseiller Pascal Clemen.
- Le conseil approuve à l'unanimité le contrat de maintenance des ordinateurs de « l'internet-Stuff » installés à l'Auberge de la Jeunesse de Larochette pour les années 2007 et 2008 avec l'association « Forum pour l'emploi ».
- Suite à des demandes respectives, les conseillers attribuent des subsides à Nordlicht TV (400 €), Handicap International (50 €), Fondation Raoul Follerau (25 €), Hëllef fir d'Natur (25 €) et Natura (50 €).
- En ce qui concerne la réorganisation de la ligne 100 RGTR Luxembourg-Diekirch, le conseil communal se rallie à la requête de la commune de Junglinster pour faire une demande au Ministre des transports afin de réorganiser la ligne en question en y apportant une cadence plus régulière toutes les 30 min. (de 06h00 à 20h00), une réduction de la durée du trajet par liaison plus directe et des courses les dimanches et jours fériés.